

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale des Services

Direction des finances

04.13.31.19.57

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 24 JUILLET 2020
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT****OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2019.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

L'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote, par l'Assemblée départementale, au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte, du compte administratif présenté par le Président du Département. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département au plus tard quinze jours après le délai limite fixé pour son adoption (*articles L. 1612-12 et L. 1612-13 du Code général des collectivités territoriales [CGCT]*). Le vote du compte administratif intervient après une délibération concernant le compte de gestion du comptable public, transmis à l'ordonnateur au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte.

Toutefois, par ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales lors de l'épidémie Covid-19, ces dates sont exceptionnellement respectivement portées au 1^{er} et 31 juillet 2020.

Le compte administratif (CA) est le document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget. A cette fin, il compare les prévisions et les réalisations. Il constate le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement, ainsi que les restes à réaliser. Par ailleurs, une décision d'affectation des résultats doit être arrêtée.

En conséquence, j'ai l'honneur de soumettre à l'examen et au vote de l'Assemblée délibérante, le compte administratif de l'exercice 2019. Une brève synthèse destinée à l'information des citoyens est jointe au présent rapport.

- vision synthétique des comptes pour 2019

Les recettes des départements seraient plus dynamiques que les exercices précédents avec une prévision autour de +2,6% en 2019. Les dotations d'Etat diminueraient de 0,4%, contrairement au produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) qui pourrait atteindre +8%. Enfin, la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) augmenterait de 2,8%. La dotation globale de fonctionnement (DGF) des départements est de nouveau stable en 2019, la ponction sur la DGF au titre de la contribution au redressement des finances publiques ayant pris fin.

Pour le Département des Bouches-du-Rhône, la croissance des recettes (hors provisions et cessions) est de 2,2% (+51,2 M€), dont +6,3% pour les DMTO (+27,4 M€) et +2,7% pour la TFPB

(+10,3 M€), hors rôles supplémentaires. La DGF, avec la fin de la contribution, connaît une réduction de seulement 1,2 M€(-0,4%).

Les dépenses de fonctionnement des départements en 2019 progresseraient de 1,1%. Les charges de solidarité évolueraient le plus dans la section avec +2,3%. Le RSA serait seulement en légère évolution. Les dépenses d'APA pourraient également connaître une augmentation (1,5%) du fait de la loi ASV (adaptation de la société au vieillissement). Les dépenses de personnel varieraient de +0,5%.

Le Département connaît une croissance de ses charges de 3,3%¹ en 2019. Les dépenses de solidarité (1,4 milliard d'euros) augmentent de 3,1% (+2,2% pour les allocations individuelles de solidarité [AIS] avec 748,7 M€). Les allocations du revenu de solidarité active (RSA) (472,1 M€) sont en progression (+0,8%). Les dépenses d'APA varient de +2,2% (170,7 M€) et la PCH de 9,4% (105,8 M€). Le secteur enfance (hors assistants familiaux) représente 201,4 M€ (+7,4%). Les dépenses de personnel (358,7 M€) s'accroissent de 3,5%.

Les soldes d'épargne au niveau national seraient en nette progression. L'épargne brute (8,9 milliards d'euros) augmenterait de 13% et l'épargne nette (5,7 milliards d'euros) de 21,2%. Pour le Département, l'épargne brute avoisine les 274 M€ (toutes opérations incluses) avec une baisse de l'ordre de 4% par rapport à 2018. L'épargne nette (224,7 M€) suit cette tendance (-6,7%).

L'investissement national repartirait à la hausse (9,6 milliards d'euros / +6,4%), de même que la dette (+5% pour les emprunts souscrits en 2019 [2,6 milliards d'euros]). Le stock de dette des départements serait de 31,6 milliards d'euros fin 2019 (-2%). La solvabilité des départements millionnaires était de 4,3 ans fin 2018.

Avec 525,5 M€, les dépenses d'investissement hors dette du Département connaissent une forte augmentation de près de 24,6%. Les emprunts levés ont été de 228,6 M€ et le stock de dette est de 1.039,1 M€ fin 2019. La solvabilité est de 3,9 ans, alors que la solvabilité moyenne des départements millionnaires était de 4,3 ans hors Paris (source : Observatoire des finances et de la gestion publique locales, octobre 2019).

¹ Dépenses réelles de fonctionnement hors reprises de provisions et atténuations de recettes.

1° - Le budget général

I - La section de fonctionnement

A - les recettes de fonctionnement : 2.413,4 M€(+2,8 %)

Après correction des produits des cessions et des provisions, la croissance est de 2,2%.

Recettes de fonctionnement

Libellés	2018	Structure	2019	Structure	Var. 2018 - 2019
Fiscalité indirecte	1 058 973	45,1%	1 092 021	45,2%	3,1%
Fiscalité directe	610 302	26,0%	633 599	26,3%	3,8%
Dotations et participations	550 901	23,5%	543 605	22,5%	-1,3%
Reprises de provisions	4 608	0,2%	16 028	0,7%	247,9%
Produit des cessions	6 189	0,3%	8 372	0,3%	35,3%
Autres recettes	117 641	5,0%	119 796	5,0%	1,8%
Total	2 348 613	100,0%	2 413 420	100,0%	2,8%
Total (hors provisions et cession)	2 337 817	99,5%	2 389 020	99,0%	2,2%

en milliers d'euros

- o la fiscalité directe : 633,6 M€(+3,8%)

Les recettes de fiscalité directe sont en progression de 23,3 M€ sur l'exercice. Le reversement par la Région d'une partie de la CVAE transférée est stable à 95,6 M€ Les autres chiffres composant la fiscalité directe sont le produit de la TFPB (391,3 M€), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui progresse de 12 M€ à 134 M€ et l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) (9 M€). Les rôles supplémentaires des différentes taxes se sont élevés à 3,6 M€ (+0,7 M€).

- o la fiscalité indirecte : 1.092 M€(+3,1%)

Le produit fiscal indirect 2019 est en hausse de plus de 3%. Il est notamment composé du produit des DMTO (460,4 M€), en hausse de 6,3% (+27,4 M€) ou encore de la taxe d'aménagement pour un montant de 15,2 M€ Le Département perçoit également le produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (370,6 M€), celui de la taxe sur les conventions d'assurances (222,5 M€) ou encore de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (22,1 M€).

Par ailleurs, sur l'ensemble de ses recettes fiscales directes et indirectes, le Département a reversé au titre de la péréquation horizontale 62,6 M€ Essentiellement au titre des fonds assis sur les DMTO pour un montant de 60,8 M€

- o les concours Etat / Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) : 543,6 M€(-1,3%)

Le montant de la DGF sur l'exercice 2019 représente 301,6 M€ Celui-ci est en baisse de 1,2 M€ Quant à la dotation générale de décentralisation (DGD), elle reste inchangée depuis plusieurs années avec 11,9 M€

Par ailleurs, des dispositifs de compensation garantissent la neutralité financière de la réforme fiscale de 2011 : le fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR) (37,7 M€) et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) (41 M€). Le Département est également attributaire d'une compensation de 13,3 M€ au titre du fonds de mobilisation pour l'insertion (FMDI), en baisse de 15,7%.

Les concours versés par la CNSA pour le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), des prestations de compensation du handicap (PCH) et de la dotation pour la maison départementale des personnes handicapées s'élèvent à 93 M€(+1,3%).

Enfin, le Département perçoit les frais de gestion de la TFPB (19,2 M€), le fonds de compensation de la TVA (1,1 M€) et est également attributaire d'une recette de péréquation fondée sur les DMTO de 12,6 M€

- o les autres produits : 144,2 M€

Les recettes et participations du secteur social sont de plus de 90 M€ Les autres encaissements proviennent notamment des produits des services et du domaine et ventes diverses, de participations, de produits financiers et de recettes exceptionnelles. Les reprises sur provisions représentent 16 M€et les cessions 8,4 M€

B - les dépenses de fonctionnement : 2.139,6 M€(+3,7%)

Hors atténuations de recettes (péréquations), les dépenses de fonctionnement se limitent à 2.060,5 M€, en progression de 3,3%.

Dépenses de fonctionnement

Libellés	2018	Structure	2019	Structure	Var. 2018 - 2019
Personnel	346 588	16,8%	358 665	16,8%	3,5%
Services généraux	79 762	3,9%	81 523	3,8%	2,2%
Sécurité	73 713	3,6%	76 635	3,6%	4,0%
Enseignement	58 045	2,8%	61 489	2,9%	5,9%
Culture et vie sociale	41 019	2,0%	44 938	2,1%	9,6%
Politiques sociales	1 325 854	64,2%	1 367 370	63,9%	3,1%
Réseaux - Infrastructures	8 939	0,4%	9 295	0,4%	4,0%
Aménagement - Enviro.	11 523	0,6%	13 224	0,6%	14,8%
Transports	34 534	1,7%	34 605	1,6%	0,2%
Développement local	15 525	0,8%	12 709	0,6%	-18,1%
Atténuations de produits	49 431	2,4%	69 546	3,3%	40,7%
Provisions	18 889	0,9%	9 556	0,4%	-49,4%
Total	2 063 823	100,0%	2 139 556	100,0%	3,7%
Total (hors provisions)	2 044 934	99,1%	2 130 000	99,6%	4,2%

en milliers d'euros

- o les dépenses d'aide sociale et de solidarité : 1.367,4 M€

La progression de ces dépenses est de 3,1 % en 2019, soit une hausse de 41,5 M€

Les charges des allocations individuelles de solidarité (AIS) passent de 732,3 M€à 748,7 M€ soit une croissance de 2,2%. Les allocations du RSA augmentent de 0,8% en 2019 (472,1 M€).

Les dépenses d'APA représentent 170,7 M€ et progressent de 2,2% (effet bénéficiaires et tarifs). Enfin, la PCH atteint 105,8 M€ et continue à avoir une forte croissance (+9,4%).

Au-delà des aspects AIS, les politiques des personnes du bel âge et des personnes handicapées, correspondant majoritairement à de l'hébergement, représentent près de 309 M€ en croissance de 2,4%.

Le Département veille également sur les séniors : 16 maisons du bel âge ont ainsi déjà vu le jour sur le territoire départemental à fin 2019.

Le domaine de l'aide sociale à l'enfance (201,4 M€ hors assistants familiaux) est encore en 2019 aussi dynamique (+7,4%), porté par les problématiques d'hébergement, en particulier des mineurs non accompagnés.

Enfin, les dépenses de santé s'élèvent à 9,8 M€

- la sécurité : 76,6 M€

Le volet sécurité couvre principalement les dépenses de prévention incendie et de protection des massifs forestiers. Il s'agit notamment du financement du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) (63,9 M€) et du Bataillon des Marins Pompiers de Marseille (BMPM) (10 M€).

- les transports : 34,6 M€

Cette compétence est essentiellement constituée par 31,9 M€ de compensation de transfert à la Métropole Aix-Marseille et 2,6 M€ au titre du fonctionnement du syndicat mixte des traversées du delta du Rhône (SMTDR).

- l'éducation et la politique en faveur des collèges : 61,5 M€

Le plan « Charlemagne », amorcé en 2017 se poursuit. Il a pour objectif, sur la période 2017 – 2027, la modernisation et la sécurisation de l'ensemble des établissements, le 100% numérique avec la distribution de tablettes à contenu pédagogique aux collégiens et un meilleur accompagnement dans la scolarité des citoyens de demain. Le coût du programme est évalué à 2,5 milliards, dont près de la moitié en fonctionnement. En 2019 le kit de rentrée scolaire à destination des 26.000 élèves de 6^{ème} a été renouvelé pour une valeur unitaire de 60 €. En 2019, les actions connaissent une croissance de 5,9%.

- la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et loisirs : 44,9 M€

Les aides du Département permettent le financement et l'organisation de nombreuses actions et événements, dont les plus connus sont : les dimanches de la Canebière, le bal patriotique, le Marseille-Cassis, l'Open13 de tennis, le Mondial la Marseillaise à pétanque, les chants de Noël, la réalisation de MPG 2019 année de la gastronomie en Provence avec plus de 1 000 événements et 2 millions de participants.

- le développement local, l'agriculture et l'aménagement du territoire : 35,2 M€

Le domaine routier (entretien, fonctionnement des ateliers, transfert de compétences) représente à lui seul 7,9 M€ de cette rubrique. Les interventions en faveur de l'agriculture (5,6 M€) et du tourisme (6,7 M€) pèsent pour 12,4 M€. Enfin, les autres actions (14,9 M€) englobent différentes interventions autour de l'environnement, du logement ou encore de la politique de la ville.

- les dépenses de moyens généraux : 519,3 M€

Il est question ici des charges de personnel, des moyens logistiques, mais encore du service de la dette, des dotations aux provisions ou des fonds de péréquation.

- les charges de personnel : 358,7 M€

Les dépenses de personnel progressent de 12,1 M€ (+3,5%). Cette augmentation s'explique principalement par la poursuite du déploiement du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP et l'accord PPCR, mais également par la prise en charge des emplois aidés et le renforcement des équipes de terrain (maisons du bel âge, services sanitaires et sociaux...).

- les autres dépenses d'administration générale : 160,6 M€

Cette catégorie de dépenses se divise en plusieurs parties distinctes : les moyens généraux stricts, la dette, les atténuations de produits et les dotations aux provisions. Les deux dernières s'imposent au Département (contentieux et risques, péréquation...).

Les intérêts d'emprunt de la dette (14,4 M€), malgré une hausse des encours, ont été contenus (+1,7%). Les autres moyens (67,2 M€) sont en hausse de 1,5 M€ en 2019 (+2,3%). On y trouve notamment les services généraux et la sécurité (22,4 M€), l'informatique (12,3 M€), la gestion du patrimoine (10,3 M€), des frais de communication et de protocole (5,3 M€). A noter la prise en charge d'un important contentieux en fin d'année 2019 (collège de Plan-de-Cuques) qui aggrave le poste de 4 M€ Hors cet événement, les dépenses des services généraux seraient en retrait.

Dépenses de moyens généraux

Libellés	2018	Structure	2019	Structure	Var. 2018 - 2019 (%)	Var. 2018 - 2019 (€)
Personnel	346 588	70,1%	358 665	69,1%	3,5%	12 078
Services généraux	65 642	13,3%	67 160	12,9%	2,3%	1 517
Intérêts de la dette	14 120	2,9%	14 363	2,8%	1,7%	243
Atténuations de produits	49 431	10,0%	69 546	13,4%	40,7%	20 115
Provisions	18 889	3,8%	9 556	1,8%	-49,4%	- 9 333
Total	494 670	100,0%	519 290	100,0%	5,0%	24 620
Total (hors personnel)	148 082	29,9%	160 625	30,9%	8,5%	12 543

en milliers d'euros

II - La section d'investissement

A - les recettes d'investissement : 34,5 M€(-6%)

Recettes d'investissement hors dette

Libellés	2018	Structure	2019	Structure	Var. 2018 - 2019
FCTVA	19 105,0	52,0%	21 754,6	63,0%	13,9%
DDEC	7 919,1	21,5%	7 919,1	22,9%	0,0%
DGE/DSID	1 002,6	2,7%	271,9	0,8%	-72,9%
Subventions reçues	4 432,5	12,1%	3 596,4	10,4%	-18,9%
Autres recettes	4 294,0	11,7%	1 000,5	2,9%	-76,7%
Total	36 753,2	100,0%	34 542,6	100,0%	-6,01%

en milliers d'euros

Compte tenu de l'investissement départemental 2018 et de sa structure, le fonds de compensation de

la TVA 2019 est en progression de 2,6 M€ Les projets éligibles aux participations de tiers en matière d'infrastructures ont été en revanche moins nombreux (-0,8 M€).

La dotation global d'équipement (DGE) est remplacée en 2019 par la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) qui se compose désormais d'une part péréquation et d'une part projet. Ce rééquilibrage de l'Etat au profit de départements plus fragiles entraîne ainsi une baisse de revenu de 0,7 M€ en 2019.

Enfin, l'exercice 2018 enregistrait des opérations exceptionnelles (bâtiments, informatique) qui ne se retrouvent pas cette année.

B - les dépenses d'investissement : 525,5 M€

La section d'investissement s'élève à 574,7 M€ Hors dette, les dépenses d'investissement sont de 525,5 M€ soit une augmentation de près de 24,6% (103,9 M€).

Les subventions d'équipement affichent une augmentation de 28,6%, représentant 363,3 M€ et 69,1% des dépenses d'investissement. La collectivité a aussi exécuté un investissement direct de 161,1 M€ (30,7%).

Dépenses d'investissement hors dette					
Libellés	2018	Structure	2019	Structure	Var. 2018 - 2019
Services généraux	36 946	8,8%	39 637	7,5%	7,3%
Sécurité	13 055	3,1%	14 831	2,8%	13,6%
Enseignement	54 098	12,8%	69 962	13,3%	29,3%
Culture et vie sociale	4 239	1,0%	4 932	0,9%	16,3%
Politiques sociales	17 363	4,1%	16 125	3,1%	-7,1%
Réseaux - Infrastructure	59 406	14,1%	88 671	16,9%	49,3%
Aménagement - Enviro.	182 340	43,2%	193 615	36,8%	6,2%
Transports	49 628	11,8%	85 675	16,3%	72,6%
Développement	4 592	1,1%	12 085	2,3%	163,2%
Total	421 666	100,0%	525 533	100,0%	24,6%
en milliers d'euros					

- l'aménagement et l'environnement : 193,6 M€

Ce poste représente près de 36,8% du montant total des dépenses réelles d'investissement. Il est en augmentation de plus de 11 M€ en un an. En 2019, le renforcement des infrastructures sur l'ensemble des territoires reste une priorité du Département au travers de la politique d'aide aux communes (165,4 M€) ou encore de celle du logement (16,9 M€).

- les transports, réseaux et infrastructures : 174,3 M€

En forte croissance par rapport à l'exercice précédent (+59,9%), les dépenses en la matière s'expliquent principalement par la montée en puissance du plan mobilité qui pèse à lui seul 105,2 M€ pour 2019 contre 44,9 M€ lors de l'exercice précédent. La modernisation des axes routiers a nécessité l'investissement de 28,6 M€ tout en privilégiant également des modes de déplacements plus doux avec 6,2 M€ pour des pistes cyclables sur l'ensemble des Bouches-du-Rhône.

- l'enseignement : 70 M€

Pour 2019, l'enveloppe allouée aux 135 collèges publics et privés relevant des compétences du Département était de 65,7 M€ dont notamment 16 M€ pour le dispositif des collèges numériques

dans le cadre du plan Charlemagne. La recherche et l'enseignement supérieur ont bénéficié de 4,4 M€

- l'action sociale et les solidarités : 16,1 M€

La collectivité poursuit son action à destination du secteur de la santé. Cela se traduit par la modernisation d'établissements et d'équipements et en aide à l'acquisition de technologies innovantes de pointe pour des établissements de santé comme l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille, l'Institut Paoli-Calmettes ou encore l'Hôpital St Joseph. Cette année encore, l'accent a été mis sur l'amélioration des structures départementales accueillant un public en difficulté en y consacrant 6,8 M€

- la sécurité : 14,8 M€

Le Département a soutenu le SDIS en finançant ses équipements : matériel et bâtiment à hauteur de 11 M€ Un montant de 2,8 M€ a également été investi dans la prévention et l'entretien des massifs forestiers pour préserver ces zones sensibles.

- le développement local, le tourisme et l'agriculture : 12 M€

L'accompagnement dans les domaines de l'aménagement du territoire (9,5 M€), avec des projets comme Euroméditerranée et les chantiers navals de La Ciotat ou encore le soutien à l'agriculture (2,5 M€), reste un objectif pour maintenir l'emploi en Provence.

- la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et loisirs : 4,9 M€

L'investissement est maintenu dans ce domaine avec la réalisation de près de 4,9 M€ d'équipements (travaux musée Arlaten, archives et bibliothèque, musée départemental de l'Arles antique) ou encore l'acquisition d'œuvres d'arts.

- les moyens généraux : 39,6 M€

Ce budget permet, par la modernisation des moyens logistiques (informatiques, matériels, véhicules, mobiliers, travaux) de la collectivité, de répondre aux besoins de développement des politiques publiques.

III - Les équilibres budgétaires

A - les équilibres financiers du Département

L'épargne brute (toutes opérations incluses) représente 273,9 M€ en 2019, en recul par rapport à l'exercice antérieur (-3,8%). Les dépenses obligatoires d'aide sociale représentent 54,8% de la hausse des charges sur cet exercice (+75,7 M€ toutes opérations incluses). De son côté la nouvelle croissance des DMTO (+27,4 M€) n'a pas été suffisante pour compenser le ralentissement de certaines autres recettes.

Le capital de la dette remboursé s'est chiffré à 49,2 M€ Ainsi, l'épargne après financement de la dette avoisine les 224,7 M€, soit près de 42,8% du financement des dépenses d'investissement.

L'endettement au 1^{er} janvier 2020 représentait 1.039,1 M€ et une solvabilité de 3,9 ans, alors que la solvabilité moyenne des départements millionnaires fin 2018 était de 4,3 ans.

B - les résultats et restes à réaliser

Pour cet exercice comptable, le besoin de financement de l'investissement s'élève à 114,5 M€ et le résultat de fonctionnement est en excédent de 145 M€, soit un résultat global excédentaire de 30,6 M€. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement s'établissent à 48,4 M€ en dépenses et 39 K€ en recettes. En section d'investissement, ils sont de 7,7 M€ en dépenses et 30 M€ d'emprunts reportés en recettes. Au total, les restes à réaliser représentent 56,1 M€ en dépenses. Tous ces éléments font l'objet d'un report et/ou d'une affectation au budget primitif 2020.

C - retour de mise à disposition du collège des Prêcheurs à Aix-en-Provence

Le bâtiment et les terrains abritant le collège des Prêcheurs, à Aix-en-Provence, ont fait l'objet d'une mise à disposition par la Ville d'Aix-en-Provence en faveur du Département des Bouches-du-Rhône en son temps. Le collège ayant été progressivement désaffecté, la ville d'Aix-en-Provence a souhaité retrouver le libre usage du terrain et des locaux.

Dans les comptes du Département, le bâtiment a fait l'objet d'une prise à l'inventaire au 31 décembre 2005 sous les n°870045 (nature comptable 217312 "Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition - bâtiments scolaires"), 850045 (nature comptable 21711 "Terrains nus") et 860045 (nature comptable 21715 "Terrains bâtis").

Concernant le bien 870045, les travaux réalisés par la suite sur ce bâtiment (travaux terminés et transférés à l'actif) ont fait l'objet d'un amortissement conformément à ce que prévoit la M52. Cet amortissement a été pratiqué jusqu'au 31 décembre 2019. Toutefois, le Département a eu connaissance a posteriori d'un arrêté préfectoral restituant le collège des Prêcheurs à la ville d'Aix-en-Provence (terrains et bâtis) à partir du 1^{er} février 2016. Par conséquent, les amortissements pratiqués sur ce bien, par le Département, entre 2017 et 2019, ont été réalisés à tort et doivent faire l'objet d'une reprise sur amortissement. Cette reprise sera concrétisée par une opération d'ordre non budgétaire chez le comptable public, constatant un débit au compte 2817312 "Amortissement des bâtiments scolaires" et un crédit au 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés".

Concernant le retour de la mise à disposition des biens 870045, 850045 et 860045, des opérations de régularisation comptables sont également nécessaires. Il s'agit d'écritures d'ordre non budgétaire exécutables par Monsieur le Payeur départemental.

2° - Les budgets annexes

Le centre médico-psycho-pédagogique départemental (CMPPD) met en place des actions dans le cadre de la prévention et des soins en santé mentale. Pour l'exercice 2019, le nombre de séances facturées est en retrait (17.953 contre 18.258 auparavant). Le prix moyen de journée fixé par l'Agence régionale de santé passe de 122,25 € à 116,89 € entraînant un léger recul des recettes de fonctionnement (-87 K€ à 2,1 M€). Dans le même temps les dépenses ont baissé de 113 K€ atteignant 2 M€. Le solde de gestion et le résultat définitif restent excédentaires.

La direction des maisons de l'enfance et de la famille (DIMEF) a pour mission d'assurer l'accueil d'urgence des mineurs confiés au Département, soit par l'autorité judiciaire au titre de la protection de l'enfance, soit par les parents dans le cadre d'un contrat d'accueil provisoire. Les recettes de fonctionnement sont en progression de 0,3 M€ à 20,5 M€ pour un nombre de journées constaté de 101.077 et approchant les 95% de taux d'occupation. Les dépenses de fonctionnement restent

stables à 20,3 M€ Elles ont été fortement contraintes par l'accueil en urgence des mineurs non accompagnés. Le solde de gestion et le résultat définitif restent excédentaires.

Le budget annexe des ports départementaux regroupe la gestion des ports de commerce et de pêche de La Ciotat, Cassis, Niolon, la Redonne, Carro, le Jai, le Sagnas et le Pertuis, ainsi que la conception et le suivi des travaux de protection et d'entretien. Les dépenses sont encore en progression cette année (+8,8% à 2,9 M€). Les recettes évoluent pour l'exercice 2019 de 2,6% atteignant 2,9 M€, dont une subvention d'équipement de 0,7 M€

Le laboratoire départemental d'analyses (LDA) a pour mission d'effectuer des contrôles, des analyses et des diagnostics et ainsi de mettre en œuvre la politique de prévention de santé publique du Département. Il intervient dans les domaines de la biologie médicale, l'hydrologie, l'hygiène alimentaire, la santé animale et dispose d'un service d'audit formation - conseil en hygiène alimentaire. En 2019, les recettes se sont élevées à 6,73 M€(+6,9%) et ses dépenses à 6,68 M€ (+9,3%) permettant de dégager un solde de gestion positif et un résultat définitif excédentaire.

3° - Proposition d'affectation des résultats

o budget général

Selon la réglementation, pour la détermination du résultat à affecter, il est obligatoirement tenu compte du besoin de financement de la section d'investissement, soit 114,5 M€, et des restes à réaliser d'investissement (7,7 M€en dépense et 30 M€de recette d'emprunt).

Les restes à réaliser, de 56,1 M€en dépenses et 30 M€en recettes, font l'objet d'un report en 2020. Il est proposé de procéder à l'opération d'affectation des résultats 2019 du budget général selon le strict besoin de financement de la section d'investissement et selon les écritures 2020 suivantes :

- couverture du besoin de financement et des restes à réaliser nets de la section d'investissement par l'émission d'un titre de recette de 92.188.158,33€ à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;
- résultat d'investissement 2019 à reporter en 2020 (001 dépense) : 114.463.817,69 €;
- résultat de fonctionnement 2019 à reporter en 2020 (002 recette) : 52.832.532,43 €

o budgets annexes

➤ le CMPPD

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un excédent de 842.811,31 € est constaté en parfaite concordance avec l'état II-2 du compte de gestion 2019 du comptable public. L'affectation suivante est proposée :

- résultat d'investissement à reporter en 2020 (001 recette) : 180.853,29 €;
- résultat de fonctionnement à reporter (002 recette) : 661.958,02 €
 - dont 421.140,71 €affectés à l'équilibre du BP 2020,
 - dont 240.817,31 €à affecter à une décision ultérieure.

➤ la DIMEF

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un excédent de 3.759.189,97 € est constaté en parfaite concordance avec l'état II-2 du compte de gestion 2019 du comptable public. L'affectation suivante est proposée :

- résultat d'investissement à reporter en 2020 (001 recette) : 3.021.853,34 €;

- résultat de fonctionnement à reporter en 2020 (002 recette) : 737.336,63 €

Les restes à réaliser, à hauteur de 84.750,41 € en section d'investissement, font l'objet d'un report en 2020.

➤ les Ports départementaux

En tenant compte des résultats reportés, le résultat cumulé du budget annexe des ports présente un excédent global de 76.173,37 € en parfaite concordance avec l'état II-2 du compte de gestion 2019 du comptable public. Les restes à réaliser, à hauteur de 57.244,17 € pour la section d'investissement et 18.929,20 € pour la section de fonctionnement, font l'objet d'un report en 2020.

L'opération d'affectation suivante est proposée :

- résultat d'investissement à reporter en 2020 (001 dépense) : 132.701,58 €;
- résultat de fonctionnement à reporter en 2020 (002 recette) : 18.929,20 €;
- affectation au 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » (recette) : 189.945,75 €

➤ le LDA

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un excédent de 1.424.999,73 € est constaté en parfaite concordance avec l'état II-2 du compte de gestion 2019 du comptable public.

L'affectation suivante est proposée :

- résultat d'investissement à reporter en 2020 (001 recette) : 821.649,95 €;
- résultat de fonctionnement à reporter en 2020 (002 recette) : 603.349,78 €

Les restes à réaliser, à hauteur de 8.540,00 € pour la section de fonctionnement et 86.144,22 € pour la section d'investissement font l'objet d'un report en 2020.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à l'Assemblée départementale de prendre les délibérations ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL